

Déclaration CFDT PSTE INC UCANSS 19 avril 2024

Ce 19 avril, se tient une Instance Nationale de Concertation de l'Ucanss.

C'est l'occasion, pour la **CFDT**, de rappeler une nouvelle fois les attentes très fortes des salariés.

Le sujet crucial, celui qui fait lever les agents le matin, c'est le salaire.

Alors que le gouvernement par la voie entre autres de Bruno Lemaire appelait les entreprises à augmenter les salaires ...

Alors que même dans la Fonction Publique, la RMPP reste supérieure à celle du Régime général, que l'augmentation de 3.5 % a pris effet au 1 juillet, que le 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice ont été attribués...

A la Sécurité sociale, les agents se voient gratifiés de 0 € pour de mesures générales et collectives !

Le résultat est là : d'après les chiffres de l'Ucanss, les salariés ont connu, en moyenne une perte de pouvoir d'achat de plus de 2000€ entre 2020 et 2023, c'est une première tout à fait inacceptable !

Face à ce constat, les agents de la Sécurité sociale et la CFDT réclament leurs dus !

La CFDT revendique une augmentation de 8% de la valeur du point avec un montant minimum garanti de 160€ bruts mensuels !

Ainsi la négociation sur les salaires 2024 est bloquée, les pouvoirs publics considérant que l'enveloppe classification 2024 est une réponse à la problématique de pouvoir d'achat des agents de la Sécurité sociale.

La **CFDT** tient puisqu'il le faut, à rappeler une nouvelle fois l'objectif d'une négociation classification.

Une classification sert à titre principal à hiérarchiser les emplois et à fixer des minimas conventionnels.

Pour la **CFDT**, cette négociation doit aussi être l'occasion de fixer un cadre par le biais de la cotation des emplois pour éviter tout biais de genre et donc avoir une classification non discriminante.

En revanche, **en aucun cas une enveloppe classification ne doit servir à donner une augmentation collective et pérenne à l'ensemble des agents de la Sécurité sociale.**

C'est pourquoi, la CFDT revendique l'obtention d'une enveloppe spécifique sur la négociation salaire.

La **CFDT** a eu l'occasion d'interpeler l'ensemble des parlementaires, hors Rassemblement National, le 29 mars dernier en leur adressant un dossier sur la dépréciation des salaires des agents de la Sécurité sociale.

La **CFDT** considère que l'Ucanss a tous les éléments à sa disposition et l'enjoint à agir auprès des pouvoirs publics afin de pouvoir reconnaître le travail des agents de la Sécurité sociale et de stopper l'hémorragie de la perte du pouvoir de vivre !

Au-delà, de cet aspect, une augmentation significative de la valeur du point liée à une refonte ambitieuse de la classification permettrait également à nouveau d'attirer et fidéliser les agents.

La **CFDT** rappelle à l'Ucanss que ce sont deux de ses trois priorités dans le cadre de la négociation classification.

Les agents de la Sécurité sociale ne se contenteront pas de beaux discours, place aux actes, Mme la Directrice !

Le 19 avril 2024